



Actus

p.3

Sécurité : la Ville
déploie de nouveaux outils

p.7

BUDGET PREVISIONNEL
2022

p.11

URGENCE UKRAINE

Chères Meulanaises, Chers Meulanais,

Des moments difficiles nous attendent et attendent l'ensemble de nos concitoyens en 2022 et probablement au-delà.

C'est d'abord le résultat d'une crise sanitaire qui a lourdement impacté notre économie et nos comptes publics, déjà très dégradés depuis de nombreuses années.

La politique gouvernementale du « quoi qu'il en coûte » déployée durant ces deux dernières années a aggravé durablement le ratio de dette et le déficit structurel de la France, parmi les plus élevés d'Europe aujourd'hui.

En pleine campagne présidentielle, la Cour des Comptes a rendu son rapport annuel et a évalué à près de 9 milliards d'euros les économies annuelles indispensables qui devront s'accompagner de réformes profondes (système de retraite, assurance maladie, politique de l'emploi, minimas sociaux, politique du logement).

Mais force est de constater que finalement, c'est toujours aux collectivités que les efforts de redressement des comptes publics sont demandés, elles qui assurent des compétences toujours plus nombreuses que l'Etat leur transfère, elles qui doivent répondre aux besoins des habitants, elles qui ont l'obligation de présenter chaque année un budget en équilibre.

A ces difficultés vient de s'ajouter la guerre en Ukraine qui aura elle aussi des conséquences dramatiques et durables sur notre économie, nos finances publiques, le pouvoir d'achat de l'ensemble des Français et encore une fois les collectivités.

Car chaque année, celles-ci enregistrent une baisse de leurs recettes tout en supportant une hausse mécanique de leurs dépenses et l'augmentation du prix de l'énergie, sans aide de l'Etat, sera très conséquente sur leurs budgets (flotte des véhicules, bâtiments...).

Quel avenir pour nos communes demain ? Le choix est binaire : de la fiscalité pour simplement maintenir un niveau de services ou de la suppression de services pour ne pas fiscaliser ?



Cécile ZAMMIT-POPESCU

Le Maire

Président de la CU GPS&O

Conseiller départemental des Yvelines

Actus

p. 3-6 • Sécurité : la Ville déploie de nouveaux outils

Cadre de vie

p. 6 • Participez à l'embellissement de votre Ville

Services publics

p. 7 • Budget prévisionnel 2022
• Indemnités des élus

p. 8 • Fiscalité 2022
• Petite enfance

p. 9 • Connaissez-vous les jardins familiaux ?
• Ressourcerie... qu'est-ce-que c'est ?
• Yes devient Yes +

p. 10 • Carte grise : démarches administratives 2022
• Lutte contre l'insalubrité des logements
• Programmation seniors

Vie locale

p. 11 • Urgence Ukraine
• Un nouveau Président pour GPS&O
• CHIMM campus : zoom sur les offres de formation

p. 12 • Une rubrique pour les nouveaux commerçants

Retour sur...

p. 12 • Concert du Nouvel an
• Nuit de la lecture
• Alors on danse

p. 13 • Vacances de février à Meulan-en-Yvelines
• Atelier fabrication jeux arcades
• Concert CLC

Culture

p. 14 • Rencontre d'auteurs avec Carole Martinez
• Ouatou
• Les petites géométries
• Dans les jupes de ma mère

Vie associative

p. 14 • Croix rouge
• Will Sports

Vie municipale

p. 15 • Conseil municipal
• Tribune libre

Prochainement

p. 16 • Pâques
• Vide greniers
• Tous en forme au Paradis
• Marché du Vexin
• Fête des Voisins

Sécurité : la Ville déploie de nouveaux outils

Les troubles et nuisances, les dégradations sur l'espace public, les attroupements devant les commerces ou dans les halls d'immeubles, les incivilités au volant sont le fait d'une minorité de perturbateurs qui créent de l'insécurité mais aussi un sentiment d'insécurité parmi les habitants. Pour y faire face, la Municipalité met en œuvre tous les moyens à sa disposition et dans la limite de ses compétences légales, tant sur le volet de la répression que de la prévention, pour que les Meulanais se sentent plus en sécurité.

Après la signature d'un protocole avec le Parquet, deux nouvelles délibérations ont été adoptées lors du Conseil municipal du 9 février 2022, permettant la création d'un Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF) et la mise en place de la vidéo-verbalisation.

Rappel à l'ordre

Un protocole entre le Maire et le Procureur de la République, instaurant une procédure de rappel à l'ordre, a été signé. Il permet d'apporter une réponse rapide et souple à des faits de nature à entraîner un trouble au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité. Il s'applique :

- à des comportements n'emportant pas de qualification pénale ;
- au non-respect des arrêtés de police du Maire lorsqu'ils portent sur des questions d'ordre, de sûreté, de sécurité, de salubrité publics ;
- à d'autres faits relevant d'une peine contraventionnelle (essentiellement pour les contraventions pouvant être constatées par la Police municipale).

Ainsi, peuvent notamment être concernés l'absentéisme scolaire, la présence constatée de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, les incivilités commises par des mineurs, les incidents aux abords des établissements scolaires, les conflits de voisinage, les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes, certaines atteintes légères à la propriété publique, l'abandon d'ordures, déchets, matériaux ou autres objets, la divagation d'animaux dangereux...

Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient en présence de ses représentants et le Parquet en est avisé à l'issue.



Vidéo-verbalisation

Ce nouvel outil, rendu possible grâce au déploiement d'un important réseau de caméras sur l'espace public, permet à un agent assermenté de sanctionner à distance une infraction au Code de la route via un écran de contrôle du Centre de Supervision Urbain (CSU). L'agent verbalisateur édite alors par voie électronique un procès-verbal qui sera automatiquement transféré au Centre National de Traitement



de Rennes (CNT) qui adresse un avis de contravention au domicile du titulaire de la carte grise. L'objectif principal est de lutter efficacement contre des causes majeures d'insécurité routière, notamment aux carrefours et à proximité des écoles, et d'agir durablement sur le comportement des usagers de la route.

Où va l'argent des contraventions ?

On entend souvent en ville les mauvais esprits accuser la Police municipale de "verbaliser pour remplir les caisses de la commune"... Bien entendu, sa mission est de faire respecter les règles de circulation et de stationnement. Quant aux amendes, l'intégralité de leur produit vient abonder :

- Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) dont la vocation est de financer des actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation, conformément à la réglementation en vigueur et aux orientations gouvernementales.
- Le Compte d'Affectation Spéciale (CAS) qui revient en partie aux collectivités territoriales par le biais de subventions concernant des projets d'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, d'amélioration de la sécurité, de circulation routière. La Ville n'ayant aucune des compétences liées au CAS, elle ne bénéficie pas de ce type de subventions.

Une convention très attendue pour plus de sécurité

Afin de renforcer la sécurité et la tranquillité des résidents du parc des logements sociaux, un partenariat a été mis en place dans les Yvelines entre les bailleurs sociaux, la Préfecture et le Parquet. Cette convention tripartite permettra l'échange d'informations de chaque partenaire pour un suivi des dossiers et une réactivité dans la mise en place de procédures (expulsions pour troubles de jouissance). Les deux plus importants bailleurs sociaux présents dans la commune, "Les Résidences Yvelines Essonne" et "1001 Vies Habitat" sont signataires.



Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles

Il s'agit d'un dispositif d'aide à la parentalité fondé sur l'action sociale et éducative, piloté par le Maire et réunissant divers partenaires en fonction des problématiques.

Il s'adresse aux mineurs et à leurs parents. Il peut être saisi chaque fois que le comportement de l'enfant entraîne des troubles à l'ordre, à la tranquillité ou à la sécurité publics.

Le CDDF n'est pas un tribunal municipal, il a pour fonction de recommander, conseiller, aider et accompagner. C'est une instance de dialogue qui exerce une fonction d'assistance aux familles en difficulté dans l'exercice de leur autorité parentale.

Lutte contre l'insécurité : ce qui existe déjà à Meulan-en-Yvelines

Prévention spécialisée



Dans le combat contre la délinquance, il y a un volet prévention qu'il ne faut pas négliger. Depuis juillet 2020, des équipes de l'IFEP sont déployées dans le quartier du Paradis (2 éducateurs spécialisés et 2 apprentis) afin de créer un dialogue avec des

jeunes marginalisés ou en voie de marginalisation et de les ramener vers le droit commun qu'ils méconnaissent ou n'utilisent pas.

Pour les plus jeunes (10-16 ans), il s'agit d'accompagnement vers et dans la scolarité et de soutien familial. Pour les 16-25 ans, l'IFEP travaille sur un retour vers un parcours scolaire ou de formation, une insertion professionnelle en lien avec les partenaires locaux, départementaux ou d'Etat.

L'association, financée par le Conseil départemental, est en lien avec la Mairie et les services de la Justice

si nécessaire. Les éducateurs sont présents du lundi au vendredi, les weekends si des actions sont mises en place, les vacances scolaires pour des séjours ou des chantiers éducatifs. Ils sillonnent les rues et vont à la rencontre des jeunes inactifs, tissent du lien, présentent leur travail et le soutien qu'ils peuvent apporter dans tous les domaines et tentent de les ramener vers les partenaires les plus adaptés pour résorber leurs difficultés. A ce jour, une centaine de jeunes sont suivis par les éducateurs de Meulan, des parcours de vie sont élaborés ou en cours d'élaboration.

Police municipale

Le service de la Police municipale s'est étoffé et a vu ses missions évoluer depuis 2014. Il est composé à ce jour de 7 policiers (sur 8 postes ouverts) et de 6 agents de surveillance de la voie publique (ASVP).

Il dispose de deux véhicules sérigraphiés, de deux VTT, de matériels de premier secours, de gilets pare-balle, d'armements catégorie B et D (l'armement légal a été mis en place pour les policiers en 2019) et de matériels de signalisation pour assurer leur sécurité lors des interventions.

Il travaille en horaires de jours et exceptionnels pour la sécurisation des manifestations, mais également en horaires de nuit et de week-end dans le cadre de patrouilles aléatoires et d'opérations spéciales en partenariat avec d'autres forces de l'ordre.

C'est avant tout une police de proximité qui se veut être le plus possible en contact avec la population afin de gérer au mieux les problèmes quotidiens de petite et moyenne délinquance et de garantir la sécurité des personnes et des biens.



Agissant sous l'autorité du Maire avec des pouvoirs de police judiciaire et administrative, les policiers municipaux, en collaboration avec la Police nationale, assument des missions en matière de prévention, de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques sur l'ensemble de la commune.

Leurs missions sont en partie judiciaires, cela signifie qu'elles ont un but répressif ; comme constater et chercher les auteurs des diverses infractions, faire respecter les arrêtés de police pris par le Maire et rédiger des procès-verbaux de contravention le cas échéant, verbaliser les propriétaires de chiens dangereux qui ne respectent pas la loi, inspecter visuellement et fouiller (avec l'autorisation du propriétaire) les sacs et bagages, lors d'une manifestation publique ou à l'entrée d'un bâtiment communal, verbaliser en cas de constatation d'incivilités telles que : dépôt d'ordures dans la nature, tapage nocturne, animaux dangereux en liberté, etc...



Ils sont également chargés de la police administrative, avec un but préventif, sous la direction du Maire, qui doit lui-même rendre des comptes au Préfet. Ses principales missions sont de maintenir la salubrité publique (lutter contre le dépôt sauvage d'ordures, éviter les épidémies, organiser la collecte des déchets), veiller à la sécurité des habitants et des biens (surveiller les bâtiments publics, les écoles, sécuriser les lieux et la population, contacter les secours en cas d'accident ou de catastrophe naturelle, maintenir l'ordre sur la voie publique lors de manifestations ou de regroupement en tous genres), assurer la tranquillité publique (lutter contre toutes les nuisances : sonores (musique, aboiement), troubles du voisinage, rassemblement nocturne, etc...).

Les ASVP sont rattachés au service de la Police municipale, sous l'autorité du Chef de service. Ils travaillent en équipes et sont chargés de différentes missions lors de leurs patrouilles quotidiennes, en général en binômes, dans une zone géographique précise :

- Participer aux missions de prévention et de protection de la voie publique, notamment aux alentours des établissements scolaires et des lieux publics.
- Aider les piétons à traverser la rue sans danger, signaler les accidents aux services compétents (SAMU, pompiers ou Police) et porter assistance aux personnes.
- Informer et renseigner le public : orientation, plainte, etc...
- Surveiller les biens communaux (bâtiments, écoles, parcs, cimetières...), les manifestations et lieux publics.
- Contrôler l'application des arrêtés du Maire et des règlements d'urbanisme, d'environnement, de stationnement... et relever les infractions.
- Faire respecter la réglementation concernant le stationnement.
- Dresser un procès-verbal de stationnement électronique sur un appareil numérique portable.
- Repérer et signaler des anomalies concernant la voirie, l'éclairage public et les signalisations défectueuses.
- Apporter assistance et appui technique sur les lieux de troubles à la tranquillité et à la sécurité publiques.
- Prévenir les troubles à la tranquillité publique par îlotage.



CLSPD

Un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est en place à Meulan depuis plusieurs années. Il réunit tous les partenaires concernés par des problèmes d'incivilité/insécurité : la Sous-préfecture, la commune, les services de police nationale et municipale, les pompiers, les bailleurs et copropriétés, les établissements scolaires, les éducateurs et animateurs, les commerces... Il permet d'identifier des problématiques précises et de proposer des actions appropriées.

CSU



conservées pendant la durée légale maximale de 30 jours. Sur l'année 2021, 61 réquisitions judiciaires ont été traitées par les opérateurs, 52 étaient concluantes.

Outre ses fonctions de surveillance et de recherche, le CSU est également le Centre d'Information et de Commandement (CIC) lors d'événements graves, comme la recherche d'un mineur disparu ou le déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde. Ce CIC permet d'être réactif, de recueillir les informations, de les analyser et de les vérifier. Grâce à ce dispositif, une meilleure communication peut se mettre en place entre la Police, les services de secours et les services municipaux.



La Police nationale soutient Voisins Vigilants et Solidaires

Désormais, le Commissariat des Mureaux est destinataire des alertes envoyées par la Mairie et les communautés pour une meilleure prise en compte des informations.

N'oubliez de vous connecter au réseau social de voisinage sur votre commune. Il permet de se tenir informé des faits et de l'actualité dans votre quartier mais aussi de communiquer avec vos voisins.

Rendez-vous sur www.voisinsvigilants.org

Cadre de vie



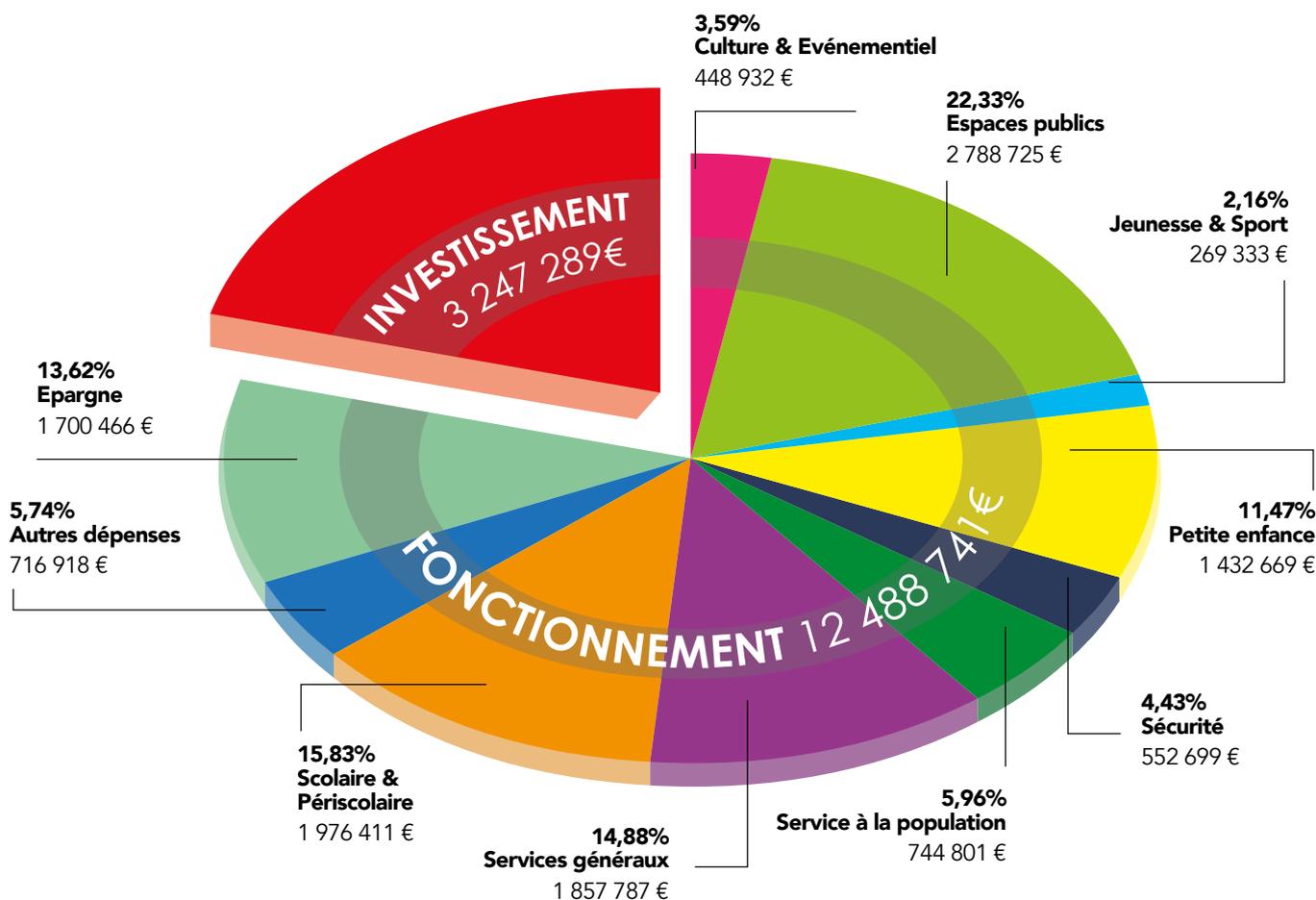
Participez à l'embellissement de votre Ville

Suite au succès du premier opus de l'année dernière, la Municipalité organise à nouveau le concours "Balcons et Jardins fleuris" qui permettra d'embellir la ville et de récompenser les Meulanais menant une action en faveur du fleurissement de leur jardin ou balcon.

Les bulletins d'inscription et le règlement sont disponibles sur le site de la Ville www.ville-meulan.fr et à l'accueil de la Mairie. Une fois remplis, ils seront à déposer à l'accueil du 1^{er} avril au 31 mai 2022. Le jury passera entre les mois de juin et août devant les domiciles des participants pour évaluer les différentes compositions et sélectionner les gagnants du concours. Les récompenses seront remises en septembre 2022. Bonne chance à tous !

Budget prévisionnel 2022

15 736 030 €



Parmi les investissements 2022, une nouvelle aire de jeux est prévue sur l'île du Fort avec des travaux aux abords, (poursuite de l'aménagement des berges de Seine), des columbariums supplémentaires seront installés au cimetière, du matériel informatique plus moderne pour les écoles sera acheté... Les grands projets structurants, comme la réhabilitation de l'église ou la reconstruction du groupe scolaire Paradis, exigent une préparation budgétaire pluriannuelle et impactent déjà les investissements actuels.

Indemnités des élus

Depuis 2014, le Municipalité a fait le choix de participer à l'effort général de réduction des dépenses et de ramener à 0 les frais de représentation et les avantages en nature des élus. Elle a également, cette année-là, réduit de près de la moitié leur rémunération.

En 2020, elle a décidé de maintenir au même niveau l'enveloppe des indemnités du Maire et des Adjointes et cela pour toute la durée du nouveau mandat (jusqu'en 2026).

Celle-ci représente :



Soit

Brut mensuel du Maire : **1 400,18 €**

Brut mensuel des Adjointes : **663,14 €**

À titre d'information, le brut mensuel du Maire a été réduit de 50 % par rapport à la rémunération de son prédécesseur et est moins élevé que le brut mensuel du plus bas salaire en équivalent temps plein de la collectivité (1 631,01€).

Fiscalité 2022

Avec la disparition de la taxe d'habitation (pour l'ensemble des foyers français en 2023), tout l'effort fiscal repose désormais sur les seuls propriétaires (d'une résidence principale ou secondaire) qui contribuent au financement des investissements comme des services pour tous les usagers à travers la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cet impôt est payé chaque année à l'automne au Trésor public qui le reverse à la commune et à l'intercommunalité.

Indépendamment des modifications apportées au bien immobilier par le propriétaire, nécessitant une réévaluation de la taxe (extension, création d'éléments de confort...), elle évolue en fonction de plusieurs critères :

- La valeur locative cadastrale (VLC) qui sert de base à l'évaluation du montant des impôts locaux. Depuis 2018, ces valeurs locatives sont revalorisées chaque année, par l'Etat, en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé, conformément au Code général des impôts.
- Les taux appliqués par les collectivités qui sont votés chaque année.

Quels sont les changements pour 2022 ?

Du côté de l'Etat : le coefficient de revalorisation annuelle des bases locatives est de 3,4%.

Du côté du Département : le taux départemental arrêté en 2020 (11,58% pour les Yvelines) est ajouté depuis 2021 au taux communal afin de compenser la perte de la recette de la taxe d'habitation. Le Département ne dispose donc plus de levier fiscal.

Du côté de l'intercommunalité : un taux de taxe foncière, fixé à 6%, a été voté à une large majorité en Conseil communautaire de GPS&O le 17 février dernier. Il va permettre à la Communauté urbaine de sortir d'un déficit structurel créé par le choix de la neutralité fiscale à sa création en 2016, la sous-évaluation des charges transférées par les communes (notamment en ce qui concerne la voirie), la baisse des dotations, la perte de recettes fiscales économiques liées à la fermeture de plusieurs grandes entreprises en vallée de Seine, l'augmentation des charges.

Cette fiscalité préservera la Communauté urbaine d'une mise sous tutelle de l'Etat dès 2023 qui aurait entraîné un impact beaucoup plus lourd pour les contribuables et lui permettra de restaurer son autofinancement pour investir et assumer ses missions du quotidien. Pour rappel, les compétences de proximité n'étaient plus financées : déficit de 20M€/an pour la voirie, de 19,6M€/an pour les équipements sportifs et culturels, de 8,8M€/an pour l'éclairage public, de 7M€ an pour les déchets. Sans cette fiscalité, aucune des 73 communes n'aurait bénéficié de travaux de voirie jusqu'en 2026 (0€ d'investissement) malgré un patrimoine très dégradé et à Meulan, la piscine aurait définitivement fermé ses portes.

Commune de Meulan-en-Yvelines

Taux communal
24,03%

Pas d'évolution depuis 2015

*Dates limites d'inscription
sur les listes électorales
(sauf cas particuliers) :*

Elections législatives :
le vendredi 6 mai

Dates des prochaines élections

Election présidentielle :
les 10 et 24 avril 2022
Elections législatives :
les 12 et 19 juin 2022

Fermeture du Service d'Accueil Familial

Transférée à la commune de Meulan-en-Yvelines en septembre 2017 par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O), la compétence Petite enfance, dimensionnée à l'origine pour plusieurs villes, comportait 110 berceaux, pour un coût annuel à hauteur de 1 420 000 €, financé par les attributions de compensation.

Fin 2021, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), émanation représentative des 73 communes du territoire de CU GPS&O, a fixé les attributions de compensation définitives pour chacune d'elles. Pour Meulan-en-Yvelines, ce montant a été réduit de 300 000 € par an.

Cet état de fait impose donc de devoir faire des arbitrages financiers difficiles. Aussi, le recours au levier fiscal n'étant pas envisageable, la Ville est contrainte de fermer à regret l'une de ses trois structures Petite enfance, le Service d'Accueil Familial, au 31 août 2022.

Les assistantes maternelles du Service d'Accueil Familial pourront, si elles le souhaitent, poursuivre leur activité dans le secteur libéral, comme cela existe très majoritairement en France, ce qui permettra une continuité d'accueil des enfants. Bien entendu, le cas échéant, le service du Relais Assistantes Maternelles accompagnera les familles et les assistantes maternelles dans toutes les démarches administratives.

Connaissez-vous les jardins familiaux ?

Les jardins familiaux sont des parcelles de terre situées Chemin du Moulin d'Orzeau et mises à disposition d'une association par la commune de Meulan-en-Yvelines. Elles sont exclusivement réservées aux Meulanais et gérées par l'association les Jardins d'Orzeau en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Les familles peuvent ainsi cultiver des légumes, des fruits ou encore des fleurs. La participation annuelle est fixée à 40 euros. Un chèque de caution d'un montant de 75€ vous sera demandé si votre candidature est retenue.

Les objectifs de ces jardins sont multiples :

- favoriser la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle ;
- faire de ces jardins un outil de lien social sur la solidarité et la convivialité ;
- promouvoir et pratiquer un jardinage respectueux de l'environnement.
- permettre à certaines familles ne disposant pas de jardin de profiter d'une parcelle de terre ;

Actuellement, toutes les parcelles sont attribuées, dès lors qu'une parcelle se libère et si vous êtes intéressé(e), vous pouvez adresser une demande au CCAS de Meulan-en-Yvelines, 10 place Brigitte Gros 78250 Meulan-en-Yvelines, ccas@ville-meulan.fr. Les pièces suivantes sont à joindre obligatoirement à votre demande : lettre de motivation, copie de votre pièce d'identité, avis de non-imposition, justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Ressourcerie... qu'est-ce que c'est ?

Une ressourcerie est un lieu où sont collectés tous les objets et matériaux qui sont encore en assez bon état pour être utilisés et dont leurs propriétaires n'ont plus besoin. Elle gère, sur un territoire donné, un centre de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement. Lors des tournées d'encombrants effectuées sur Meulan, un camion de la ressourcerie devance le camion de collecte pour récupérer des objets pouvant être revalorisés et redistribués aux associations, foyers modestes ou être parfois revendus. Ce camion pour les encombrants valorisables est acheminé vers la ressourcerie APTIPRIX, la ressourcerie LA GERBE et Emmaüs. C'est une démarche éco-responsable initiée par la Communauté urbaine GPS&O.

Yes devient Yes +

Ce dispositif du Département des Yvelines propose aux lycéens, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, auxiliaires de vie et bien sûr étudiants, des interventions auprès des seniors. Ces mesures visent à lutter contre l'isolement des personnes âgées et la précarité des étudiants, particulièrement accrus durant la crise sanitaire.

La prestation est gratuite pour la personne âgée (soutien financier par le Département des Yvelines).

Pour s'inscrire ou inscrire l'un de ses proches au dispositif YES+, rendez-vous sur www.yvelines.fr/yesplus-inscriptions-seniors.

Recherche d'agents de convivialité :

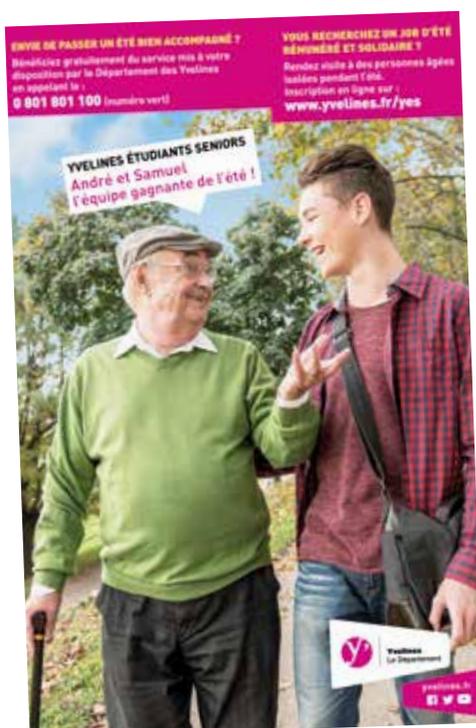
vous êtes motivés, vous souhaitez décrocher un emploi rémunéré et solidaire et vous remplissez les critères suivants (évalués lors d'entretiens de recrutement organisés par les partenaires) :

- avoir plus de 16 ans
- être un lycéen / jeune de moins de 26 ans / étudiant (avec priorité aux étudiants en situation de précarité)
- être en recherche d'emploi ou / et bénéficiaire du RSA
- être auxiliaire de vie et travailler dans un SAAD ayant répondu à l'appel à candidature (vous pourrez être recruté en complément de votre activité professionnelle)
- avoir le goût du contact avec les personnes âgées
- avoir une capacité d'écoute, d'échange et de partage.

Vos missions :

- écouter, diffuser de bonnes pratiques préventives et d'alerte (le cas échéant)
- effectuer des visites de convivialité de proximité chez la personne âgée (à domicile, en résidence autonomie et en EHPAD)
- animer des activités ludiques et numériques, partager des temps d'échange et de stimulation avec la personne que vous accompagnez
- accompagner la personne dans le cadre de promenades et de sorties
- passer des appels téléphoniques pour s'assurer que la personne âgée va bien.

+ d'info : 0805 38 39 49 ou yesplus@yvelines.fr
Postulez sur yesplus@yvelines.fr et sur www.job78.fr



Nouvelle permanence

A l'Espace Paradis le 1^{er} mercredi de chaque mois, de 14h à 17h, l'agence interdépartementale 78/92 Autonomy accueillera les demandeurs d'emploi afin de leur offrir un accompagnement personnalisé.

Carte grise : démarches administratives 2022

Alerte sur les arnaques aux faux sites administratifs dans le département des Yvelines. L'intégralité des demandes liées à la carte grise sont à effectuer sur internet sur le site officiel : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/> et UNIQUEMENT sur ce site ! Les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent s'adresser à un garagiste agréé par la préfecture.

ATTENTION ! Certains autres sites internet vantent leur aide pour la réalisation de ces dernières. Ces sites trompeurs proposent de réaliser les démarches pour obtenir un certificat d'immatriculation en échange de frais "d'assistance en ligne", de "traitement du dossier" ou encore de "tâches administratives automatisées". Or, sur le site officiel de l'ANTS, l'Agence nationale des titres sécurisés, les démarches sont gratuites.

Lutte contre l'insalubrité des logements

S'il y a une présomption d'insalubrité dans votre logement, vous devez :

Etape 1 : Adresser un courrier recommandé avec accusé de réception au propriétaire/bailleur l'informant des désordres et lui demander de mettre le logement en conformité dans un délai raisonnable.

Etape 2 : Face au refus ou silence du propriétaire/bailleur à la suite du premier courrier, lui adresser une lettre de mise en demeure en recommandé avec accusé de réception

Etape 3 : Après avoir laissé un délai acceptable après l'envoi de votre lettre de mise en demeure, et face au refus ou silence du propriétaire/

bailleur, vous devez adresser vos signalements au CCAS.

Les pièces suivantes sont à joindre obligatoirement à votre courrier :

- copie de votre courrier envoyé au propriétaire/bailleur en LRAR pour l'informer des désordres constatés et afin de lui demander de mettre en conformité le logement (étape 1)
- copie de votre courrier de mise en demeure adressé en LRAR au propriétaire/bailleur (étape 2)
- copie de votre contrat de location,
- copie de votre pièce d'identité,
- photos des désordres constatés.

Selon votre situation et l'adresse de votre logement, des documents

complémentaires sont susceptibles de vous être demandés.

Le CCAS organisera alors une visite à votre domicile, dressera un constat qui permettra le cas échéant la mise en demeure du propriétaire par le CCAS ou par l'ARS.

Le permis de louer mis en place récemment par la commune devrait permettre de limiter le recours à cette procédure car les logements insalubres ne pourront plus être proposés à la location.

+ d'info : **CCAS 10, place Brigitte Gros 78250 MEULAN-EN-YVELINES, logement@ville-meulan.fr**

Programmation Seniors



Zoo de Thoiry

Jeudi 7 avril - Inscriptions du 15 au 28 mars

Lors de cette journée, vous aurez l'occasion d'être au plus près des animaux évoluant dans la réserve africaine qui se visite en bus et de parcourir à pieds les belles allées du château occupées par le zoo. Il vous sera possible de découvrir 90 espèces animales sur un parc de 150 hectares. Tarif 23,50 € par personne

Goûter du printemps - Bergerie – Ferme du Paradis

Mardi 19 avril - Inscriptions du 1^{er} au 31 mars

Évènement incontournable ! Quelques gourmandises et boissons chaudes seront servies durant le spectacle. Tarif 5 € par personne

Domaine de Trianon à Versailles

Mardi 17 mai - Inscriptions du 18 avril au 6 mai - Gratuit

Laissez-vous charmer par le havre de paix qu'est le Grand Trianon, l'élégance du Petit Trianon et la beauté de son jardin anglais. Vous serez également séduits par le hameau de la Reine, véritable petit village normand.

Journée à Amiens

Jeudi 16 juin - Inscriptions du 15 au 30 mai

Le matin, vous pourrez partir à la découverte de la ville d'Amiens. L'après-midi, vous pourrez profiter de la fraîcheur de l'eau en vous laissant porter lors de la découverte des hortillonnages, également appelés la "Venise Verte du Nord" en barques traditionnelles. Tarif 35 € par personne

Urgence Ukraine

En partenariat avec le Département des Yvelines, la commune organise une collecte de dons (à déposer en Mairie aux horaires d'ouverture) :

- Matériel de couchage : couvertures thermiques, sacs de couchage, plaids, ...
- Produits d'hygiène : gels douche, savons, dentifrices, brosses à dents, couches, serviettes en papier, serviettes en microfibre, ...
- Produits de santé neufs : masques réutilisables et jetables, antiseptiques, alcool médical, bandes, pansements, cotons, ...
- Alimentation non périssable : aliments instantanés, barres énergétiques, fruits secs, noix, conserves, pâtes, céréales instantanées, lait en poudre (hors aliments liquides)...
- Divers : piles, bougies et lampes-torches, briquets, allumettes, ...

La commune recense les offres d'hébergement de particuliers pour la Préfecture des Yvelines : vous pouvez accueillir une personne, un couple, une famille réfugiée d'Ukraine chez vous ?

Rapprochez-vous du CCAS de Meulan-en-Yvelines : ccas@ville-meulan.fr ou 01 30 90 41 20

Toutes les grandes associations caritatives nationales organisent des actions pour soutenir l'Ukraine, renseignez-vous.



Un nouveau Président pour GPS&O



1^{ère} Vice-présidente depuis 2020, puis Présidente par intérim depuis le 8 janvier 2022 à la suite de la démission de Raphaël Cognet (ancien Maire de Mantes-la-Jolie et ancien Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise), Cécile Zammit-Popescu, Maire de Meulan-en-Yvelines et Conseiller départemental du canton des Mureaux, a été élue à la tête de GPS&O, la plus importante Communauté urbaine de France,

le jeudi 20 janvier 2022, avec 119 voix sur 124 suffrages exprimés votants, soit 95% des suffrages exprimés.

C'est une prise de fonction qui se fait dans une période difficile en raison de la crise sanitaire, du calendrier électoral national et de la préparation budgétaire dans un contexte financier très compliqué pour la Communauté urbaine. La nouvelle Présidente et son exécutif, qui a été modifié à la marge, s'inscrivent dans la dynamique initiée depuis 2020 avec pour principaux enjeux : le développement économique, l'accompagnement de l'arrivée de la ligne Eole, la transition écologique et l'Axe Seine. Mais lors de son discours d'investiture, Cécile Zammit-Popescu a souligné l'importance d'un cinquième axe, celui des compétences de proximité (voirie, propreté, éclairage public, déchets,

eau, assainissement...), au cœur des préoccupations des habitants : "La proximité, c'est entendre les attentes et les besoins des communes, c'est mieux communiquer avec les Maires et les aider à communiquer avec les usagers".



CHIMM campus : zoom sur les offres de formation

Le Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-Les Mureaux dispense de multiples formations : soins infirmiers (IFSI), aide-soignant (IFAS), ergothérapie, psychomotricité (IFP) et masso-kinésithérapie (IFMK).

- Infirmier : les soins infirmiers mettent en œuvre des soins préventifs, curatifs, palliatifs et de réadaptation.
- Ergothérapeute : il est en charge de prévenir, réduire ou supprimer les situations de handicap en tenant compte des habitudes de vie des personnes et de leur environnement.
- Aide-soignant : il accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne (hygiène, alimentation...). Cela implique une forte composante relationnelle avec les personnes prises en charge.
- Psychomotricien : il s'attache à mettre en lien les fonctions mentales et la motricité afin de permettre à l'individu de s'adapter harmonieusement à son environnement.
- Masseur-kinésithérapeute : c'est un thérapeute des capacités locomotrices et fonctionnelles, de l'autonomie dans le domaine de la rééducation ainsi que dans celui de

la prévention et de la réadaptation.

Le monde de la santé nécessite que les professionnels de santé collaborent les uns avec les autres, c'est pourquoi la philosophie au campus de formation du CHIMM, c'est de faire travailler les étudiants de ses 5 instituts, en interdisciplinarité, dès leur entrée en formation. C'est une offre exceptionnelle sur notre territoire, permettant aux habitantes et habitants de tous âges d'accéder à des formations de qualité en proximité puis à un emploi dans 100% des cas !

+ d'info :
01 30 91 84 62 ou
accueil.campus.chimm@ghtyvelinesnord.fr



Une rubrique pour les nouveaux commerçants



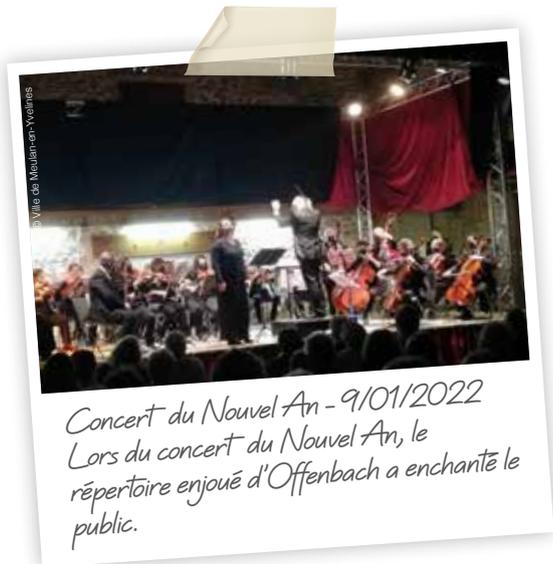
Vous êtes commerçant/entrepreneur et vous souhaitez vous installer à Meulan ?

Consultez le site de la Ville www.ville-meulan.fr, dans la rubrique "vous êtes", un nouvel onglet a été créé pour vous. Il explique les différentes démarches à effectuer, les modalités pratiques et les moyens qui sont proposés pour se faire connaître.

MARCHÉ CENTRE-VILLE
place de l'Aubette

vendredi matin
et dimanche matin
de 8h30 à 12h30

Retour sur...



Nuit de la lecture

Pari réussi pour cette première Nuit de la lecture à la bibliothèque multimédi@. Petits et grands, dont certains en pyjama, sont venus nombreux célébrer la lecture le samedi 22 janvier jusqu'à 22h



Alors on danse...

Dimanche 30 janvier, avec les ados de l'Espace jeunes et Kenlaw, vice-champion du monde de breakdance, avec Duret Danse studio, l'académie de danse classique Alain Ruelle et Dance center



Vacances de février à Meulan-en-Yvelines

Les vacances de février ont été bien remplies pour les ados, entre l'Espace jeunes et la semaine sportive, il y en a pour tous les goûts !

Sortie à Jump park



Visite du Musée Briqo-Antiques



Escalade, Ninja Warrior et Kinball



Atelier fabrication jeux arcade



Durant 3 mois, tous les mercredis, l'Espace jeunes a pu découvrir et conceptualiser un jeu d'arcade au château Éphémère de Carrières-sous-Poissy. Création, réalisation, réflexion, imagination, concentration... tous ces ingrédients pour faire un stage très enrichissant !



Dimanche 13 mars. Grand succès pour le concert annuel des professeurs du CLC ! Des morceaux en ensemble de guitares, chant, harpe, violon, piano, violoncelle, clarinette et interprétés avec grand talent, ont ravi un auditoire nombreux et enthousiaste.

Rencontres d'auteurs avec Carole Martinez

Samedi 9 avril - 15h
Bibliothèque multimédi@
Domaine Berson

Son premier roman "Le cœur cousu" a été récompensé par quinze prix littéraires, dont le prix Renaudot des lycéens. Elle viendra parler de son dernier livre publié en 2020 "Les roses fauves" qui témoigne à nouveau de son immense talent, de cet univers si singulier, entre magie et songe, sensualité et violence...

Réservation au 01 30 95 74 23
Entrée libre

Ouatou...

Mercredi 13 avril - Séances à 10h30, 14h30 et 16h
Bergerie - Ferme du Paradis

Les petites géométries - dès 3 ans

Mercredi 4 mai - 14h30
Bergerie - Ferme du Paradis



Dans les jupes de ma mère - dès 2 ans

Mercredi 25 mai - 10h et 15h30
Bergerie - Ferme du Paradis

Compagnie Toutito Teatro. Spectacle proposé par le théâtre de la Nacelle hors les murs (GPS&O)

Récit d'une journée pas comme les autres dans la vie d'un enfant : celle de la toute première rentrée à l'école !

Tandis que les petits se préparent à quitter le cocon familial, les grands n'en mènent pas large. Partir ce n'est déjà pas simple, mais laisser partir... Des plis et replis d'un astucieux costume "maison-maman", faisant office de castelet, le Toutito Teatro fait surgir, par son théâtre gestuel et visuel, surprises et malices, comme dans un livre pop-up.

Retrouvez toute l'actualité culturelle dans l'agenda 2021-2022 et sur www.ville-meulan.fr



Vie associative

Carnet

Ils sont nés

Hüma BASOL
Salma ELAISSAOUI
Néphaël DIAOU
DELAUNAY

Ils se sont mariés

Sarah BRUNO &
Kévin PIERROT

Croix-Rouge

Un vent de fraîcheur a soufflé sur la Croix-Rouge de Meulan le 14 décembre dernier ! Les petits élèves de deux classes de maternelle de l'école Valéry sont venus rendre visite aux bénévoles. Avec la participation des institutrices et des parents, ils se sont mobilisés pour préparer des boîtes de Noël. Dans ces boîtes, « quelque chose de chaud, quelque chose de bon, un produit d'hygiène, un loisir, un petit mot ... ».

Les boîtes ont été distribuées aux familles recevant un soutien alimentaire. Cet élan de solidarité initié par Emmeline Le Gall, une des enseignantes, a permis de répondre aux questionnements des enfants sur les difficultés des familles suivies par les associations caritatives et plus particulièrement par la Croix-Rouge française. MERCI !



Will Sports

En raison du contexte sanitaire, beaucoup de sportifs ont boudé les activités. Pour se remotiver à en pratiquer une ou plusieurs, l'association Will' Sports propose d'y revenir de mars à fin juin (4 mois) pour seulement 30 €. Il sera possible, pour ce tarif, de

pratiquer toutes les activités sportives suivantes au gymnase Michel Jazy : aérobic, badminton, self défense, boxe anglaise et step fitness.

Renseignements :
William - 06 60 15 79 45 - will.sports@hotmail.fr

Conseil municipal

Séance du 9 février 2022

Débat sur la protection sociale complémentaire pour les agents municipaux

Par ordonnance du 17 février 2021, le gouvernement a décidé de rendre obligatoire la participation financière des employeurs publics aux dépenses engagées par leurs agents pour la souscription :

- d'une mutuelle santé avec un minimum de participation de 50% d'un montant de référence (30€), ce qui représentera 15€ par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2026
- d'une mutuelle prévoyance avec un minimum de participation de 20% d'un montant de référence (27€), ce qui représentera 5,40€ par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce sont de nouvelles dépenses obligatoires qui vont encore venir grever un budget Ressources Humaines toujours en tension et dégrader les ratios financiers de la collectivité.

Questions orales

3 questions posées par le groupe Unis Pour Notre Ville :

- Ramassage des déchets verts
- Zonage du secteur du stade au PLUI
- Taille des arbres route de Pontoise.

2 questions posées par le groupe Retrouver Meulan :

- Eclairage public sur l'île du Fort
- Marché du dimanche matin.

Le public ne prend pas la parole durant les réunions du Conseil municipal. Tous les Conseillers peuvent eux s'exprimer sur les délibérations soumises à leur vote et ont la possibilité de poser des questions en fin de séance. Conformément au règlement, celles-ci doivent concerner des affaires de la commune et être envoyées au plus tard 48 h avant la tenue de la séance. L'intégralité du texte des questions orales et des réponses du Maire figurent dans les comptes rendus (affichés 8 jours après la séance) et les procès-verbaux du Conseil municipal accessibles sur le site internet de la Ville.

Tribune libre

Agir pour Meulan-en-Yvelines

(Divers Droite - majorité - 22 élus)

La guerre aux portes de l'Europe... Une horreur que personne n'avait imaginée. Des villes entières bombardées, des civils attaqués survivant sans eau, sans gaz, sans électricité, sans nourriture, sans médicament. Des familles séparées et des millions de femmes et d'enfants sur les routes n'ayant plus qu'une valise à la main. Notre groupe est solidaire du peuple ukrainien qui force l'admiration par son courage et sa résistance face aux envahisseurs russes et à leur dirigeant enfermé dans sa nostalgie du grand empire soviétique. Qui arrêtera cet autocrate ayant perdu tout sens des réalités, capable de poursuivre sa conquête au-delà des frontières de l'Ukraine ?

Unis Pour Notre Ville

(Divers Gauche - minorité - 5 élus)

Englués dans leurs erreurs financières manifestes depuis la création, les élus du conseil communautaire GPS&O ont voté le 17/02/22 la création d'un nouvel impôt, augmentant la taxe foncière de 6 points. Les propriétaires des 73 communes de GPS&O, dans une période de hausse générale des prix des énergies et du coût de la vie, apprécieront. Madame le Maire, nouvellement élue Présidente du GPS&O, s'attaque donc, comme en 2015 à Meulan, au porte-monnaie des 400 000 habitants de la communauté urbaine. GPS&O, Meulan : Toujours plus de taxes pour encore moins de services ?!! Soyons rassurés les indemnités de Madame le Maire, elles ne sont pas en baisse !

Retrouver Meulan

(Debout la France - minorité - 2 élus)

Lorsque dans quelques jours, il faudra aller voter à l'élection présidentielle, une seule question doit nous guider : quel pays voulons-nous laisser en héritage à nos enfants et à nos petits-enfants ?

Prochain Conseil municipal

Mercredi 13 avril
à 20h30

(modalités selon la situation sanitaire)

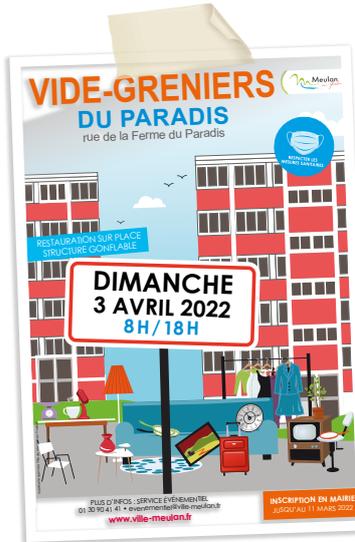
Prochain Conseil communautaire

Jeudi 14 avril à 18h

(Théâtre de la Nacelle - Aubergenville)

À l'écoute des Meulanais

Le Maire et les Adjointes vous reçoivent en Mairie tous les jours sur rendez-vous (cabinetdumaire@ville-meulan.fr) et sans rendez-vous à l'Espace Paradis de 10h-12h un samedi par mois



Horaires Mairie

lundi, jeudi et vendredi
8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h
mardi 8h30 - 12h30
mercredi 8h30 - 17h
samedi 8h30 - 12h30

Permanences

Attention, certaines permanences sont suspendues pendant la crise sanitaire à l'Espace Paradis (voir modalités par téléphone)

Nouvelle permanence Autonomy pour les demandeurs d'emploi

uniquement sur rendez-vous
1^{er} mercredi de chaque mois
14h - 17h
Espace Paradis
01 30 90 41 41

Assistante sociale du SAS

uniquement sur rendez-vous
mardis et vendredis 9h - 12h
Espace Paradis
01 30 83 68 36

Avocat

uniquement sur rendez-vous
jeudis 7 avril et 2 juin
Espace Paradis
01 30 90 41 41

Écrivain public

uniquement sur rendez-vous
lundi 9h - 12h et 13h30 - 17h30
Espace Paradis
mercredi 13h30 - 17h30
Mairie
01 30 90 41 41

IFAC

mardi 9h30 - 12h
Mairie
mardi 14h30 - 17h
Espace Paradis
01 34 74 23 62

Information juridique

uniquement sur rendez-vous
lundi 9h - 12h30
Espace Paradis
01 30 90 41 41

Mission locale

2 mardis par mois
14h - 17h
Espace Paradis
01 30 91 21 50

Police municipale

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h - 14h
mercredi : 12h - 16h30
7, rue des Écoles
01 30 90 41 41
police-accueil@ville-meulan.fr



la fête des voisins 2022

VENDREDI 20 MAI

La Mairie est à vos côtés pour organiser cet événement.

+ D'info : 01 30 90 41 41

